

***Procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2024***

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars, à 19 h 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 09

Votants : 08

Date de la convocation : 05/03/2024

**Membres présents** : M. Patrick BENASSY, Mr Charles DE PAULA Mme Sophie GAILLARDON, M. Daniel LEGER, M. Franck VICHARD, M. Patrice ZAIDINERAITE, Mme Claude MERMET, Mme Audrey BURKHARDT, M. Pascal BINETRUY

**Membre excusé** : M. Christophe LEGRAND,

**Secrétaire de séance** : Mme Claude MERMET

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2024
- Vote des comptes administratifs 2023 commune et assainissement
- Vote des comptes de gestion 2023 Trésorier de Gannat
- Affectation des résultats 2023
- Demande de subvention au titre de la solidarité départementale 2024
- Questions diverses

Avant de soumettre le compte-rendu de la dernière réunion au vote, le maire explique qu'il y a 2 corrections à apporter :

- Délibération 007/2024 : 2<sup>ème</sup> ligne : il s'agit de l'année 2022 – 2023
- Questions diverses, dans le paragraphe Eclairage public, il manque la phrase suivante :  
Le conseil avait évoqué la possibilité d'éteindre toutes les lampes dans le bourg la nuit.  
Finalement, par mesure de sécurité, aucune modification ne sera demandée au SDE03.

Le compte-rendu de la réunion du 8 Février est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents.

Le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le versement d'indemnités kilométriques à l'agent recenseur et de supprimer le point concernant la demande de subvention au titre de la solidarité départementale 2024 qui sera étudiée ultérieurement.

**Délibération 010/2024**

**7.1– Budgets et comptes : Vote du compte administratif 2023 de l'assainissement**

Le maire présente le compte administratif de l'assainissement qui laisse apparaître les chiffres suivants : Il donne des explications

<b>Investissement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	45 591.00
	Réalisées	3 194.15
	Restes à réaliser	29 360.00
<i>Recettes</i>	Prévues	45 591.00
	Réalisées	24 898.30
	Restes à réaliser	20 640.00
<b>Fonctionnement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	11 216.00
	Réalisées	9 857.34
	Restes à réaliser	0.00
<i>Recettes</i>	Prévues	11 216.00
	Réalisées	11 707.95
	Restes à réaliser	0.00
<b>Résultat clôture exercice</b>		
<i>Investissement</i>		<b>21 704.15</b>
<i>Fonctionnement</i>		<b>1 850.61</b>
Résultat global		23 555.76

Madame Claude MERMET, élue Présidente de séance, fait procéder au vote du compte administratif 2023 de l'assainissement, dressé par le maire, Daniel LEGER, qui s'est retiré au moment du vote. Après en avoir délibéré, à 8 voix pour, le compte administratif est adopté.

#### **Délibération 011/2024**

#### **7.1 – Décisions budgétaires : Approbation du compte de Gestion 2023 de l'assainissement établi par le Comptable du SGC de Gannat**

Le Président explique que ce document comptable réalisé par Le trésorier est identique au compte administratif de l'assainissement et n'appelle aucune remarque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote le compte de gestion 2023 du Trésorier.

#### **Délibération 012/2024**

#### **7.1 – Délibérations liées au budget : Affectation des résultats de l'exercice 2023 de l'Assainissement**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
Constatant que le compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :**

un excédent de fonctionnement de 2023	909.98
un excédent reporté de 2022	940.63
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 850.61
un excédent d'investissement de	21 704.15
un déficit des restes à réaliser de	18 720.00

soit un excédent de financement de	2 984.15
<b>Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit</b>	
résultat d'exploitation au 31/12/2023 <b>EXCEDENT</b>	1 850.61
affectation complémentaire en réserve (1068)	
résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>1 850.61</b>
résultat reporté en investissement (001) <b>EXCEDENT</b>	<b>21 704.15</b>

**Délibération 013/2024**  
**7.1 – Budgets et comptes : Vote du compte administratif 2023 de la commune**

Le maire présente le compte administratif de la commune qui laisse apparaître les chiffres suivants :

<b>Investissement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	541 245.00
	Réalisées	183 886.85
	Restes à réaliser	49 980.00
<i>Recettes</i>		
	Prévues	541 245.00
	Réalisées	173 883.13
	Restes à réaliser	133 775.00
<b>Fonctionnement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	336 160.00
	Réalisées	275 854.91
<i>Recettes</i>		
	Prévues	336 160.40
	Réalisées	353 215.49
<b>Résultat clôture exercice</b>		
<i>Investissement</i>	-	<b>10 003.72</b>
<i>Fonctionnement</i>		<b>77 360.58</b>
Résultat global		67 356.86

Mme Claude MERMET, élue Présidente de séance, fait procéder au vote du compte administratif 2023 de la commune, dressé par le maire, Daniel LEGER, qui s'est retiré au moment du vote. Après en avoir délibéré, à 8 voix pour, le compte administratif est adopté.

**Délibération 014/2024**  
**7.1 – Délibérations liées au budget : Approbation du compte de Gestion 2023 de la commune établi par le comptable du SGC de Gannat**

Le maire explique que ce document comptable réalisé par le Trésorier est identique au compte administratif de la commune établi par la commune et n'appelle aucune remarque. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération 015/2024**  
**7.1 – Délibération liées au budget : Affectation des résultats**  
**de l'exercice 2023 de la commune**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire**  
**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023**  
**Constatant que le compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :**

un excédent de fonctionnement de 2023	33 158.00
un excédent reporté de 2022	44 202.58
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	77 360.58
un déficit d'investissement de	- 10 003.72
Un excédent des restes à réaliser de	80 795.00
soit un excédent de financement de	73 791.28
<b>Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit</b>	
résultat d'exploitation au 31/12/2023 <b>EXCEDENT</b>	77 360.58
affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>0.00</b>
résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>77 360.58</b>
résultat reporté en investissement (001) <b>DEFICIT</b>	- <b>10 003.72</b>

**Délibération 016/2024**  
**7.1 – Délibération liées au budget : Versement d'une indemnité kilométrique forfaitaire**  
**en faveur de l'agent recenseur**

Le maire rappelle que la dotation versée par l'état et qui permet d'établir la rémunération de l'agent recenseur est peu élevée. Cette rémunération ne couvre pas les frais occasionnés par les allers-retours effectués par l'agent recenseur avec son propre véhicule, ni le temps passé pour effectuer le recensement des habitants.

Mme Annie CASTAGNE n'est pas en mesure de préciser le nombre de kilomètres qu'elle a fait pendant la période du recensement. C'est pourquoi, le maire propose de lui verser une indemnité kilométrique forfaitaire de 150 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition du maire,
- mandate le maire pour verser cette indemnité à Mme CASTAGNE

**Questions diverses**

**Comité tourisme culture et communication** : Le maire donne la parole à Franck VICHARD qui se charge de faire un compte-rendu de la réunion.

## Calendrier et propositions :

- Le lancement de la Balade des épouvantails aura lieu le 21 juin à 18 h. le comité propose de solliciter le groupe de jazz de l'harmonie de Saint-Pourçain pour connaître le coût de leur prestation.
- Les p'tits marchés de Barnabé : 10 et 24 juillet 2024. Il faudrait étoffer le marché et trouver un marâcher. Il sera demandé à Dominique Béru d'étoffer si possible son offre de marchandises.
- Le concert de Musiques Vivantes : mercredi 17 juillet à 18 h.
- Festival viticole et gourmand : 14 août 2024
- Expo photos dans les rues : Le comité a validé 5 nouvelles photos.
- Expositions à l'Office de Tourisme : du 14 juillet au 31 août par période de 15 jours. Un artiste peintre va exposer la première quinzaine d'août. Le comité est chargé de réfléchir pour trouver d'autres artistes pour la période du 15 au 31 juillet et du 15 au 31 août 2024.
- Panneau touristique à côté de la mairie : Ce panneau, obsolète a besoin d'être mis à jour. Le maire a pris contact avec M. Lopez de la société « A vos marques communication » de Saulcet. Le coût du panneau s'élève à 210 € ttc. Il sera validé par le maire.
- Mise à jour du site internet : Un conseiller fait remarquer que des photos de conseillers manquent et d'autres doivent être enlevées. La mise à jour sera faite rapidement. Le conseil valide à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 00

D. LEGER		P.ZAIDINERAITE	
P.BENASSY		C. MERMET	
S. GAILLARDON		C. LEGRAND	
C.DE PAULA		P. BINETRUY	
F.VICHARD		A. BURKHARDT	